



AGENCE BIO

L'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble, au sein de son conseil d'administration, des représentants des pouvoirs publics – le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de la Transition Ecologique – et des professionnels (FNAB, APCA, Synabio et la Coopération agricole).

Contact :

Agence BIO

6 rue Lavoisier - 93 100 Montreuil

www.agencebio.org

CAHIER D'ACTEUR

Agence Bio

PRESENTATION

Au regard de la crise sanitaire mondiale et parce qu'un [consensus scientifique](#)¹ existe entre l'état de notre environnement et les pandémies, l'élaboration du Plan Stratégique National pourrait s'appuyer sur l'approche de « santé unique » en reconnaissant les interconnexions complexes entre la santé des personnes, des animaux, des plantes et l'environnement que nous partageons.

Le 20 mai dernier, la Commission européenne a présenté la stratégie de « la ferme à la table » visant à rendre nos systèmes alimentaires plus durables. Ce plan prévoit en particulier 25% de SAU Bio en Europe à horizon 2030 (actuellement à 7,5%). **L'agriculture biologique est une solution d'avenir car c'est un mode de production respectueux de l'environnement dont les aménités sont reconnues (Sautereau N – Benoit M 2016 Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique – ITAB), du bien-être animal, des hommes et ancrée dans les territoires. Elle est également créatrice d'emplois locaux et attire les jeunes agriculteurs.**

En 2019, la consommation de produits biologiques en France (consommation des ménages et celle hors foyer) a connu une croissance annuelle de plus de 1,4 milliard d'euros atteignant 11,93 milliards d'euros, soit une croissance de +13,5 % versus 2018 et plus de 13% de fermes supplémentaires se sont converties en bio ce qui fait que la part des exploitations françaises engagées dans l'agriculture biologique représente un peu plus de 10 % des exploitations françaises. Ces chiffres connaissent une croissance notamment pour répondre à une demande sociétale des consommateurs pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes.

La croissance de l'agriculture biologique doit être accompagnée pour un développement cohérent et rémunérateur autour de la maîtrise des marchés, de la valorisation des aménités de l'agriculture biologique, du respect de ses valeurs et pour répondre à une tendance sociétale des consommateurs pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes. La PAC a un rôle prépondérant dans la structuration de l'agriculture. Aussi, la prochaine PAC doit être le reflet des ambitions portées comme « moteur dans les évolutions des pratiques » et dont l'agriculture biologique est reconnue comme le système le plus abouti en matière environnemental, social et économique.

Il est donc nécessaire que la prochaine **Politique Agricole Commune soit à la hauteur des ambitions formulées par la Commission européenne et décliner un Plan Stratégique National pour accompagner et sécuriser le développement des filières bio françaises et faire de la France la locomotive de l'agriculture biologique en Europe.** Les professionnels bio formulent ainsi des propositions en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires durables en garantissant le revenu des agriculteurs et en répondant aux attentes des consommateurs pour une alimentation saine et durable.

1. POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE ET DES PRODUITS BIO ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

La PAC doit prendre en compte l'ensemble de la chaîne alimentaire de la terre à l'assiette et soutenir les différents acteurs de celle-ci afin de garantir le revenu des agriculteurs, répondre à l'attente des consommateurs pour des produits sains, durables et assurer l'accessibilité des produits bio au plus grand nombre.

Les publications scientifiques du [projet de recherche BioNutrinet](#) ont permis d'apporter un éclairage nouveau sur la durabilité des régimes alimentaires et sur les relations entre le mode de production des produits alimentaires consommés et la santé et notamment de montrer qu'il faut tendre vers un régime simultanément plus végétal et plus bio : les 2 se complètent pour apporter de très importants bénéfices environnementaux et de santé publique. Ces éléments incitent à rendre accessibles au plus grand nombre les produits bio. Dans ce cadre, il est nécessaire de soutenir l'approvisionnement de la restauration hors domicile en produits bio et locaux et prévoir un soutien pour les citoyens les plus précaires via un chèque bio.

2. POUR LA TRANSITION AGRICOLE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE

Les rapports d'évaluation de la PAC réalisés par la cour des comptes européenne sont très critiques sur l'impact sur l'environnement : en 2019, elle indiquait « *pour le 1er Pilier (...), la revue de littérature suggère que l'impact global des paiements directs sur l'atténuation des émissions de GES est probablement faible* » (*Evaluation study of the impact of the CAP on climate change and greenhouse gas emissions – juillet 2019*) et cette année que « *les mesures mises en place n'ont pas permis d'enrayer le déclin de la biodiversité des terres agricoles* » (*Biodiversité des terres agricoles : la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin – juillet 2020*).

C'est pourquoi, il est nécessaire de faire évoluer les aides afin d'assurer un accompagnement adapté à travers la reconnaissance des pratiques favorables à l'environnement de l'agriculture biologique.

Ainsi, les aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique doivent être renforcées car elles permettent de sécuriser et de donner de la visibilité aux projets et aux changements de

pratiques sur un temps long.

Il est également nécessaire de faire évoluer les aides du premier pilier de la PAC en y ajoutant un critère d'actif agricole : ce critère permettrait de favoriser les exploitations qui soutiennent l'emploi rural et de favoriser la transition vers l'agriculture biologique qui emploie plus de main-d'œuvre (en moyenne 2,41 unités de travail annuel au lieu de 1,52 dans les exploitations conventionnelles)

Enfin, il est également nécessaire de mettre en place les paiements pour service environnementaux qui visent ainsi à rémunérer les impacts positifs de l'agriculture sur l'environnement. Des aides du premier pilier doivent y être dédiées dans le cadre de l'Ecoscheme. Parallèlement, les MAEC seront destinés à accompagner les démarches de transition par la mise en place de démarches vertueuses pour l'environnement.

3. POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DE LA FRANCE ET LA SECURISATION DES FILIERES

Il est nécessaire de développer notre souveraineté alimentaire bio que ce soit au niveau européen, national et même local. Alors que la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite dans les 10 ans à venir, il est nécessaire d'inciter les jeunes à s'installer dans des systèmes agricoles autonomes et résilients comme l'agriculture biologique. Aussi, il est nécessaire d'encourager les installations en bio en prévoyant des aides spécifiques à l'installation en agriculture biologique pour tous types d'installations y compris celles hors cadre familial.

Certaines filières bio sont encore déficitaires. Il est donc nécessaire de soutenir ces productions telles que les semences bio, les protéines végétales bio, ainsi que les filières viandes bio afin de développer des filières bio française de qualité et répondre aux attentes des entreprises bio qui sont à la recherche de matières premières d'origine française.

Au-delà du soutien financier, il est nécessaire d'accompagner la recherche et les expérimentations car des freins techniques et agronomiques existent encore ce qui permettra d'une part de gagner en compétitivité, de faire face aux défis environnementaux, et, d'autre part, de transférer ces connaissances vers le secteur non bio, l'agriculture biologique constituant un laboratoire de l'agroécologie.

4. POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA RETERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION ET LA REMUNERATION DES AGRICULTEURS

Il est important de conserver une agriculture de proximité, au plus près des lieux de consommation avec des débouchés de distribution diversifiés que ce soit en vente directe, circuits courts ou longs, ce qui participent également à la bonne rémunération des agriculteurs. Ainsi, la PAC doit faciliter la mise en place de contractualisation multi-partie pour faciliter l'organisation économique des filières et assurer la valorisation et une bonne répartition de la valeur entre les différents maillons des filières.

Il est aussi nécessaire de soutenir les démarches globales de territorialisation de l'alimentation car cela participe au dynamisme social et économique des territoires. Les opérateurs économiques type GIE, coopératives ou groupement de producteurs qui développent des programmes opérationnels avec une dimension territoriale et bio doivent être prioritairement soutenus. Les plans alimentaires territoriaux bio (PAT), les filières territoriales bio sont des démarches qui incluent tous les acteurs de la chaîne alimentaire du champ à l'assiette et doivent pouvoir être également soutenues dans le cadre de la PAC.

Une attention particulière doit être donnée au soutien à l'approvisionnement des cantines scolaires en produits bio et français dans le cadre de ces démarches territoriales.